

République française

Liberté - Egalité - Fraternité

Collectivité de Saint-Martin

JOURNAL OFFICIEL DE SAINT-MARTIN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF - PAGES 2 À 11

ANNEXES AUX DÉLIBÉRATIONS - PAGES 12 À 19

N° 24 - du 1^{er} avril 2011 au 30 avril 2011

Prix de vente : 2 €

Délibérations du Conseil Exécutif de Saint-Martin

Vendredi 8 avril 2011 – Mardi 19 avril 2011 – Jeudi 28 avril 2011

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	4
Procurations	0
Absents	3

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 103-1-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le vendredi 8 avril à 14 heures 30 mn, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel

OBJET : 1- Subvention à l'Association des commerçants de Marigot.

OBJET : Subvention à l'Association des Commerçants de Marigot.

• Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relative à l'outre-mer, et notamment les dispositions de l'article LO 6314-1, concernant les compétences de la Collectivité de Saint-Martin,

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	4
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention d'un montant de treize mille deux cent trente-deux euros (13 232,00 €) à l'association des Commerçants de Marigot.

ARTICLE 2 : D'imputer cette dépense au budget 2011 de la collectivité.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publié au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 8 avril 2011

Le Président du Conseil territorial

Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	4
Procurations	0
Absents	3

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 103-2-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le vendredi 8 avril à 14 heures 30 mn, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel

OBJET : 2- Avis sur Projet de décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme situés dans les Départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Objet: Avis sur projet de décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme situés dans les départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

• Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article LO 6313-3,

• Considérant le courrier du Préfet délégué,

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	4
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'émettre un avis favorable au projet de décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme situés dans les départements d'outre-mer, à

Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon. La collectivité regrette que ce projet de décret ne rende toujours pas le dispositif applicable alors que les besoins sont urgents et réels.

ARTICLE 2 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 8 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	4
Procurations	0
Absents	3

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 103-3-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le vendredi 8 avril à 14 heures 30 mn, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel

OBJET : 3- Paiement de l'adhésion 2008 à l'Organisation du Tourisme de la Caraïbe.

Objet : Paiement de l'adhésion 2008 à l'Organisation du Tourisme de la Caraïbe.

• Vu, les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin,

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR : 3
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 1
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'approuver le paiement de la cotisation annuelle 2008 correspondant à l'adhésion de la Collectivité de Saint-Martin à l'Organisation du tourisme de la Caraïbe d'un montant de CINQUANTE MILLE SOIXANTE EUROS (50 060 €).

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses afférentes à ces engagements au Budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : De mandater Monsieur le Président pour le suivi des opérations.

ARTICLE 4 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 8 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
 Frantz GUMBS

1er Vice-président
 Daniel GIBBS

Membre du Conseil Exécutif
 Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
 Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	4
Procurations	0
Absents	3

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 103-4-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le vendredi 8 avril à 14 heures 30 mn, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel

OBJET : 4- Convention de partenariat avec Initiatives Saint-Martin

Objet : Convention de partenariat avec « Initiatives Saint-Martin ».

• Vu, les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin,

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR : 4
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer une convention triennale de partenariat entre la Collectivité de Saint-Martin et la plateforme d'initiative locale « Initiatives Saint-Martin ».

ARTICLE 2 : D'accorder à la plateforme d'initiative locale « Initiatives Saint-Martin » une subvention de fonctionnement annuelle répartie de la manière suivante :

- 60 000 euros, au titre du cofinancement de son fonctionnement ;
 - 10 000 euros, au titre du cofinancement de la mise en place et de l'animation du réseau parrain/ club créateurs.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses afférentes à ces engagements au Budget de l'exercice.

ARTICLE 4 : De mandater Monsieur le Président pour le suivi des opérations.

ARTICLE 5 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 8 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
 Frantz GUMBS

1er Vice-président
 Daniel GIBBS

Membre du Conseil Exécutif
 Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
 Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	4
Procurations	0
Absents	3

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 103-5-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le vendredi 8 avril à 14 heures 30 mn, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel

OBJET : 5- Convention de partenariat avec la fondation du Patrimoine.

Objet : Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine.

• Vu, les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin,

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR : 4
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer la Convention de partenariat entre la Collectivité de Saint-Martin et la Fondation du Patrimoine -Pôle Interrégional des Antilles-Guyane pour :

- L'attribution d'une subvention pour la réalisation du diagnostic préalable, à hauteur de quatre mille euros (4000€).

- L'attribution d'une dotation pour le financement de la rénovation de façades sur la base des dossiers retenus par le Comité de suivi, à hauteur de cent mille euros (100000€).

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses afférentes à ces engagements au Budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : De mandater Monsieur le Président pour le suivi des opérations.

ARTICLE 4 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 8 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
 Frantz GUMBS

1er Vice-président
 Daniel GIBBS

Membre du Conseil Exécutif
 Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
 Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	4
Procurations	0
Absents	3

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 103-6-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le vendredi 8 avril à 14 heures 30 mn, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel

OBJET : 6- Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation de sol.

Objet : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article LO 6353-4 ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Considérant l'instruction des dossiers effectuée par le service en charge de l'urbanisme ;
- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR : 4
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes de permis de construire, de permis d'aménager et des permis de démolir dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Fait et délibérée le 8 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS1er Vice-président
Daniel GIBBSMembre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSONMembre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

- VOIR ANNEXE PAGE 12 -

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF
Légal 7
En Exercice 7

Présents 4
Procurations 0
Absents 3

Le Président certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 103-7-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le vendredi 8 avril à 14 heures 30 mn, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis.

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel

OBJET : - Nomination à un emploi fonctionnel.

Objet : Nomination à un emploi fonctionnel.

- Vu l'article LO 6353-4 du CGCT ;
- Vu la délibération relative à la création des postes de Directeurs Généraux Adjointes
- Considérant le rapport du Président

Le Conseil exécutif

DECIDE

POUR : 4
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : De nommer Mr Jean-Charles ROUX sur un emploi fonctionnel de la collectivité de Saint-Martin, en qualité de Directeur Général Adjoint des Services

Il aura en charge la gestion administrative du pôle Administration et finances et sera sous l'autorité directe du Directeur Général des Services, sous le contrôle du Président du Conseil territorial.

ARTICLE 2 : Cette nomination est effective à compter du 1er Mai 2011.

ARTICLE 3: Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Fait et délibérée le 8 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS1er Vice-président
Daniel GIBBSMembre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSONMembre du Conseil Exécutif
Aline HANSON**HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF
Légal 7
En Exercice 7
Présents 5
Procurations 0
Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-1-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 1- Constitution de partie civile contre Adolphe GUMBS.

Objet : Constitution de partie civile contre Adolphe GUMBS.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article LO 6352-10

• Considérant l'instruction en cours conduite par l'URSSAF à l'encontre de Monsieur Adolphe GUMBS et qui pourrait conduire à la condamnation solidaire de la collectivité ;

• Considérant que la collectivité est pour sa part mise en cause devant le tribunal d'instance de Saint-Martin en audience correctionnelle pour travail dissimulé, ce dont elle sollicite la relaxe ;

• Considérant la présentation de cette affaire devant le tribunal de grande instance de Basse-Terre, siégeant au tribunal d'instance de Saint-Martin,

- Considérant le rapport du Président,

Le conseil exécutif,

DECIDE

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à ester en justice et se constituer partie civile au nom de la collectivité de Saint-Martin, dans le cadre de l'action judiciaire à l'encontre de Monsieur Adolphe GUMBS relative au travail dissimulé, dans le cadre d'un marché conclu avec l'excommune de Saint-Martin, et que la collectivité venant au droit de cette dernière, entend obtenir réparation du préjudice subi à hauteur des sommes inscrites dans la notification des observations de l'URSSAF, sommes qui ne sont pas à ce jour définitivement imposées à la collectivité.

ARTICLE 2 : Les frais de justice et tous les frais induits par cette affaire seront pris en charge par la collectivité de Saint-Martin et imputés sur le budget de la collectivité

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire

ARTICLE 4 : Le Président du Conseil territorial, le direc-

teur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-2-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 2- Avenant N°1 au marché de contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment de restauration pour le Collège et le Lycée de Marigot et reconstruction de salles de classes du collège.

OBJET : Avenant N°1 au marché de contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment de restauration pour le Collège et le lycée de Marigot et reconstruction de salles de classes du collège.

• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

• Vu le code des marchés publics ;

• Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 31 mars 2011 ;

• Considérant la délibération N° CE 40-8-2008 du 13 novembre 2008 relative à l'attribution du marché de contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment de restauration pour le Collège et le lycée de Marigot et reconstruction de salles de classes du collège.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'enveloppe financière proposée au stade de la signa-

ture du marché doit être modifiée suite à la consultation de l'ouverture des offres des candidats.

De ce fait, et concernant le marché de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dit bâtiment, Monsieur le Président précise aux membres du Conseil de la nécessité d'approuver l'avenant N°1.

Cet avenant prend en compte l'augmentation du montant prévisionnel des travaux estimé à 4 500 000,00 € et subirait une augmentation de 9,27% soit 4 917 000,00 €. Monsieur le Président présente les caractéristiques de l'avenant N°1 :

- SEMSAMAR, Immeuble du port, Marigot, 97150 SAINT-MARTIN, Siret 333 361 111 00029.
- Montant initial du marché public : 202 500,00 €
- Montant de l'avenant : 18 772,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,27%
- Nouveau Montant du marché public :
 - Montant HT : 221 272,00 €

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil exécutif d'approuver l'avenant n°1 au marché de contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment de restauration pour le Collège et le lycée de Marigot et reconstruction de salles de classes du collège, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Exécutif,

DECIDE

POUR :	2
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	3

ARTICLE 1 : D'approuver la passation de l'avenant N°1 au marché passé avec la SEMSAMAR de contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment de restauration pour le Collège et le lycée de Marigot et reconstruction de salles de classes du collège.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2011 de la Collectivité de Saint-Martin.

ARTICLE 4 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0

Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-3-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 3- Avenant N°2 au marché de réalisation de protection des bâtiments de la collectivité contre les intrusions au moyen de rondes et/ou de surveillances postées.

OBJET : Avenant N°2 au marché de réalisation de protection des bâtiments de la Collectivité contre les intrusions au moyen de rondes et/ou de surveillances postées.

Le conseil Exécutif,

• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

• Vu le Code des marchés publics ;

• Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 31 mars 2011 ;

• Vu le marché n°07/GUARD/041 attribué à l'entreprise SHERIFF Sarl le 18 février 2008 pour réaliser la prestation de protection des bâtiments de la collectivité contre les intrusions au moyen de rondes et/ou de surveillance postées - LOT 1.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil exécutif que le marché de gardiennage dont la durée est de 3 ans, sera prolongée de 2 mois en raison du retard pris dans la procédure du nouveau marché nécessaire à la réorganisation des infrastructures.

Ces éléments nécessitent de passer un avenant dont le montant est supérieur de 5 % au montant du marché initial.

Monsieur le Président présente les caractéristiques de l'avenant N°2 :

- Société SHERIFF, Lot N°35 Friar's Bay, 97150 SAINT-MARTIN, Siret 43905604500016
- Montant initial du marché public : 1 263 600,00 €
- Montant de l'avenant : 107 400,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8,499%
- Nouveau Montant du marché public :
 - Montant de l'avenant 1 - N°01/07/GUARD/041 : 561 600,00 €
 - Montant HT : 1 932 600,00 €

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil exécutif d'approuver l'avenant n°2 au marché Lot 1 : la surveillance par la mise à disposition d'agents postés et sous forme de ronde au près des équipements et des bâtiments de la Collectivité, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Exécutif,

DECIDE :

POUR :	4
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ARTICLE 1 : D'approuver la passation de l'avenant N°2 au marché passé avec la société SHERIFF - Lot 1 «la surveillance par la mise à disposition d'agents postés et sous forme de ronde au près des équipements et des bâtiments de la Collectivité » ;

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2011 de la Collectivité de Saint-Martin sur la ligne 6282.

ARTICLE 4 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-4-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 4- Attribution de l'Aide exceptionnelle à la Formation.

Objet : Attribution de l'Aide exceptionnelle à la Formation.

• Vu la délibération N° CE 41-11-2008 du 04 décembre 2008, fixant le règlement d'attribution de l'Aide Individuelle à la Formation (A.I.F) et de l'Aide Exceptionnelle,

• Considérant les propositions de la Commission de l'Emploi, de l'Apprentissage, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle en date du 13 décembre 2010,

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'allouer une Aide exceptionnelle d'un montant de Cinq cent Euros (500,00 €) à Mademoiselle Charlyne DELAITRE :

Nom	Prénom(s)	Formation	Centre de formation	Proposition de la Commission
DELAITRE	Charlyne	Diplôme d'ingénieur. Sciences et Techniques du Vivant. Option Agro-Industries.	CNAM PARIS	500,00 €

ARTICLE 2 : L'Aide sera versée directement à Mademoiselle Charlyne DELAITRE.

ARTICLE 3 : Cette aide est valable six mois, à partir de la date de la notification de la décision, sauf dérogation.

ARTICLE 4 : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 5 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-5-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le

Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 5- Subvention aux associations 2011.

Objet : Subvention aux associations 2011.

• Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint Martin ;

• Vu la proposition de la Commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative réunie le 6 avril 2011.

• Vu le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif ,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'allouer les subventions suivantes aux associations conformément au tableau de répartition ci-dessous pour un montant de TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (331 000 €)

NOMS	ACTIVITES	PROPOSITION 2011
ABC INTER SPORTS	BOXE	3 000,00 €
ARCHIBALL RUGBY	RUGBY	5 000,00 €
ASS ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE	PATRIMOINE	30 000,00 €
AVENIR SPORTIF CLUB	ATHLETISME	15 000,00 €
CARIBBEAN KARATE OYAMA	KARATE	4 000,00 €
CARIBBEAN SHIDOKAN	KARATE	4 000,00 €
CLUB DE GYM	GYMNASTIQUE	4 000,00 €
CLUB WIND ADVENTURE	SURF	3 000,00 €
COMITE DE BASKET BALL ST MARTIN	BASKET BALL	50 000,00 €
DISTRICT DE FOOT BALL ST MARTIN & ST BARTH	FOOT BALL	50 000,00 €
FSE COLLEGE ORLEANS 3	SPORTS	8 000,00 €
FSE DU LYCEE DES IDN	ARTS & CULTURE	8 000,00 €
GRAIN D'OR	DANSE	8 000,00 €
LA BONNE NOTE	MUSIQUE	6 000,00 €
LES EXPLORATEURS	SCOUTS	20 000,00 €
LIGUE DE VOLLEY BALL DES ILES DU NORD	VOLLEY BALL	50 000,00 €
ST MARTIN CONQUERORS CRICKET CLUB	CRICKET	3 000,00 €
SOS ENFANTS DES IDN	EDUCATIF	3 000,00 €
SPEEDY PLUS	SPORTS	32 000,00 €
TENNIS CLUB DE ST MARTIN	TENNIS	20 000,00 €
VIVRE DEMAIN	TWIRLING BATON	5 000,00 €
TOTAL		331 000,00 €

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense au chapitre 65-6574 du Budget de la Collectivité.

ARTICLE 4 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de la Collectivité.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-6-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.
DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 6- Participation COM aux projets CUCS - Programmation 2010 (2ème programmation).

Objet : Participation COM aux projets CUCS - Programmation 2010 (2ème programmation).

- Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint Martin ;

- Vu la décision du Comité de Pilotage du CUCS de St Martin en date du -- septembre 2010 ;

- Vu le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif,

DECIDE:

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'allouer les subventions suivantes aux associations conformément au tableau de répartition ci-dessous, pour un montant total de 90.000 €.

ASSOCIATIONS	ACTION	ETAT	COM
Habitat et cadre de vie			
Emploi et développement économique			
We agree with Culture	Insertion par l'agriculture	5.000 €	10.000 €
Réussite éducative			
FSE du Lycée	Activités de FSE	5.000 €	7.000 €
Collège Quartier d'Orléans	Environnement & Comédie musicale	16.000 €	8.000 €
Temps libre de l'enfant	Activités diverses	10.000 €	7.000 €
Santé			
Citoyenneté et Prévention de la délinquance			
Speedy Plus	Activités sportives	12.000 €	8.000 €
I love my island turtle	Découverte milieu marin	3.600 €	3.000 €
TOTAL		51.600 €	43.000 €

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense au chapitre 65 du Budget de la Collectivité.

ARTICLE 4 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7

Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-7-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 7- Présentation du projet pour la mise en place d'une centrale Eolienne de 10 MW à l'Ilet Tintamarre.

Objet : Présentation du projet « mise en place d'une centrale éolienne de 10 MW à l'Ilet tintamarre ».

- Vu, le CGCT, notamment l'article LO 6314-1

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1: D'émettre un avis FAVORABLE au projet pour la mise en place d'une centrale éolienne de 10 MW sur l'Ilet tintamarre, dans le cadre de la recherche des énergies renouvelables nouvelles sous réserve de :

- Prévoir dans l'organisation et l'implantation géographique des éoliennes, la possibilité d'extension du projet.

- Prévoir obligatoirement et quelles que soient les hauteurs d'éoliennes envisagées, une étude d'impact et une enquête publique.

ARTICLE 2: D'autoriser le président de la Collectivité à poursuivre des études afin de bien déterminer la faisabilité du projet.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-8-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 8- Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation de sol.

Objet : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article LO 6353-4 ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Considérant l'instruction des dossiers effectuée par le service en charge de l'urbanisme ;
- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes de permis de construire, de permis d'aménager et des permis de démolir dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président

Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

- VOIR ANNEXE PAGE 14 -

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-9-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 9- Demande de renouvellement des autorisations de travail main-d'oeuvre étrangère.

Objet : Demande de renouvellement des autorisations de travail « main-d'oeuvre étrangère ».

- Vu l'article LO 6314-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences de la collectivité de Saint-Martin ;

- Vu l'article LO 6353-4 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences du conseil exécutif en matière d'autorisation de travail des étrangers ;

- Considérant les demandes d'autorisation de travail de personnes étrangères formulées par les entreprises exerçant sur le territoire de Saint-Martin ;

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'entériner les demandes d'autorisation de travail de personnes étrangères formulées par les entreprises exerçant sur le territoire de Saint-Martin conformément au tableau joint en annexe, partie intégrale de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

- VOIR ANNEXE PAGE 14 -

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 104-10-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le mardi 19 avril à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel ALIOTTI Pierre, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : 10- Autorisations de voirie.

Objet : Autorisations de voirie.

- Vu l'avis de la Commission des affaires économiques, rurales et touristiques réunie le 12 avril 2011,

- Considérant les demandes des intéressés,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'attribuer un emplacement sur le domaine public aux pétitionnaires dont la liste figure en annexe.

ARTICLE 2 : Le Président du Conseil territorial, le Direc-

teur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 19 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

1er Vice-président
Daniel GIBBS

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

- VOIR ANNEXE PAGE 15 -

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	6
Procurations	0
Absents	1

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 105-1-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le jeudi 28 avril à 15 heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIT ABSENT: GIBBS Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : Création de la Commission Consultative Economique (COCOECO)- Aéroport de Grand-Case

Objet : Création de la commission consultative économique (COCOECO) de l'aéroport de Saint-Martin (Grand-Case)

• Vu le Code Général des collectivités territoriales

• Vu le code de l'aviation civile

• Considérant le contrat de délégation de service public entre la SNC LAVALIN et la collectivité de Saint-Martin

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif

DECIDE

POUR :	6
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : De créer la Commission Consultative Economique (COCOECO) de l'aéroport de Saint-Martin / Grand-Case composée comme suit :

- Président : Monsieur le Président de SNC-Lavalin Aéroports

- Vice-président : Monsieur le Président de la Collectivité de Saint-Martin ou son représentant

Représentants de l'Exploitant :

- Monsieur le Président de la Société d'Exploitation de Saint-Martin Aéroport (SESMA)

- Un deuxième représentant de la SESMA

Représentant de la Collectivité de Saint-Martin

- Un deuxième représentant de la Collectivité de Saint-Martin ou son suppléant.

Représentants des usagers :

- Monsieur le Président de Air Antilles Express

- Monsieur le Président de Air Caraïbes

- Monsieur le Président de Saint Barth Commuter

- Monsieur le Président de la Chambre Syndicale du Transport Aérien

- Monsieur le Président de l'aéroclub Evasion Caraïbes

ARTICLE 2 : De donner délégation au gestionnaire de l'aéroport, conformément à l'article R224-3 du Code de l'Aviation Civile pour fixer le montant des redevances aéroportuaires durant toute la durée de la délégation de service public, chaque année et après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative Economique,

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 28 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

2ème Vice-présidente
Claire GUION-FIRMIN

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

4ème Vice-président
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	6
Procurations	0
Absents	1

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 105-2-2011

Le Président,

L'an deux mille onze le jeudi 28 avril à 15 heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIT ABSENT: GIBBS Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : Nomination des membres de la collectivité à la Commission Consultative Economique de l'Aéroport de Grand-Case.

OBJET : Nomination des membres de la collectivité à la Commission Consultative Economique de l'Aéroport de Grand-Case.

• Vu le Code Général des collectivités territoriales

• Vu le code de l'aviation civile

• Vu, la délibération n° CE 105-1-2011 en date du 28 avril 2011,

• Considérant le contrat de délégation de service public entre la SNC LAVALIN et la collectivité de Saint-Martin

• Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	6
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : De nommer les élus suivants à la Commission Consultative Economique (COCOECO) de l'aéroport de Grand-Case :

- Représentant du Président de la Collectivité : Claire GUION FIRMIN

- Représentant de la Collectivité : Guillaume ARNELL

- Catherine LAKE (suppléant)

ARTICLE 2 : Le Président du conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 28 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

2ème Vice-présidente
Claire GUION-FIRMIN

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

4ème Vice-président
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
-------	---

En Exercice 7
Présents 6
Procurations 0
Absents 1

Le Président certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 105-3-2011

Le Président, _____

L'an deux mille onze le jeudi 28 avril à 15 heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIT ABSENT: GIBBS Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : Attribution de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (2ème ventilation)

Objet : Attribution de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux - deuxième ventilation.

- Vu les dispositions relatives de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin ;

- Vu la délibération du conseil territorial N°CT 11-7-2008 du 26 juin 2008 portant règlement d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur ;

- Vu la délibération du conseil territorial N°CT 26-9-2010 du 19 février 2010 portant modification du règlement d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur ;

- Vu la délibération du conseil exécutif N°CE 75-2-2010 du 13 avril 2010 portant modification du règlement d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur ;

- Considérant l'avis favorable de la commission de l'Enseignement, de l'Education, et des Affaires Scolaires réunie en date du 28 octobre 2010,

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'attribuer au titre de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, la somme de cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante euros (165 550 €) répartie conformément au tableau joint en annexe partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'allouer à chaque étudiant le montant de la bourse sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article II susvisé, d'annuler la décision d'attribution des bourses au bénéfice des étudiants qui n'avaient pas fourni l'ensemble des pièces à la date du 30 novembre 2010.

ARTICLE 4 : La dépense est imputée au chapitre 65-6513 du budget de la collectivité de Saint-Martin

ARTICLE 5 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibéra-

tion, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 28 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

2ème Vice-présidente
Claire GUION-FIRMIN

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

4ème Vice-président
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

- VOIR ANNEXE PAGE 16 -

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal 7
En Exercice 7
Présents 6
Procurations 0
Absents 1

Le Président certifie que cette délibération a été :

1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 105-4-2011

Le Président, _____

L'an deux mille onze le jeudi 28 avril à 15 heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIT ABSENT:
GIBBS Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : Attribution de bourses d'enseignement sur critères sociaux (3ème ventilation).

Objet : Attribution de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux - troisième ventilation.

- Vu les dispositions relatives de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin ;

- Vu la délibération du conseil territorial N°CT 11-7-2008 du 26 juin 2008 portant règlement d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur ;

- Vu la délibération du conseil territorial N°CT 26-9-2010 du 19 février 2010 portant modification du règlement d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur ;

- Vu la délibération du conseil exécutif N°CE 75-2-2010 du 13 avril 2010 portant modification du règlement d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur ;

- Considérant l'avis favorable de la commission de l'Enseignement, de l'Education, et des Affaires Scolaires réunie en date du 7 février 2011,

- Considérant le rapport du président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'attribuer au titre de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, la somme de cent quarante-neuf mille cent cinquante euros (149 150 €) répartie conformément au tableau joint en annexe partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'allouer à chaque étudiant le montant de la bourse sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article II susvisé, d'annuler la décision d'attribution des bourses au bénéfice des étudiants qui n'avaient pas fourni l'ensemble des pièces à la date du 30 novembre 2010.

ARTICLE 4 : La dépense est imputée au chapitre 65-6513 du budget de la collectivité de Saint-Martin.

ARTICLE 5 : Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 28 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

2ème Vice-présidente
Claire GUION-FIRMIN

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

4ème Vice-président
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

- VOIR ANNEXE PAGE 18 -

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal 7
En Exercice 7
Présents 6
Procurations 0
Absents 1

Le Président certifie que cette délibération a été :

1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 105-5-2011

Le Président, _____

L'an deux mille onze le jeudi 28 avril à 15 heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain

ETAIT ABSENT: GIBBS Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIOTTI Pierre.

OBJET : Aide aux entreprises.

Objet : AIDE AUX ENTREPRISES.

- Vu, le CGCT,
- Vu la délibération du Conseil territorial du 24 juin 2010 portant modification du régime général d'aides aux entreprises,
- Vu l'avis de la Commission des Affaires Economiques, Rurales et Touristiques du 9 février 2011,
- Considérant la demande de l'intéressé,
- Compte tenu de la disponibilité des fonds au budget de la Collectivité,
- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif,

DECIDE :

POUR : 4
CONTRE : 2
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'attribuer une aide à l'investissement, à l'entreprise « Production des Iles - CARIB INT TV » pour un montant total de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000 €) versé de manière dégressive sur trois (3) ans, comme suit :

- 2011 : 75 000 €
- 2012 : 50 000 €
- 2013 : 25 000 €

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense afférente à cet engagement au budget de l'exercice au chapitre 204.

ARTICLE 3 : De mandater le Président pour le suivi des opérations et l'autoriser à signer tout document y afférent.

ARTICLE 4 : Le Président du conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 28 avril 2011

Le Président du Conseil territorial
Frantz GUMBS

2ème Vice-présidente
Claire GUION-FIRMIN

3ème Vice-président
Pierre ALIOTTI

4ème Vice-président
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif
Aline HANSON

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 103 - 6 - 2011

Collectivité de SAINT MARTIN
971127

REGISTRE DES DOSSIERS ADS
PC,PC-R,PCMI

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
DP 971127 1002057	13/09/2010	FRANCE TELECOM Ugi Paom 10 Rue de Madrid Bp 644 Paris cedex 08 75367 AE 305	17 Rue DU GENERAL DE GAULLE Travaux effectués à l'intérieur d'un immeuble Travaux modifiant une façade :	UA		Irrecevable	Bureaux 99,45 m²	Rénovation SHON totale :421,41 m² Création de SHON donc PC
DP 971127 1002091	14/12/2010	SARL VIANATI 16 Georges EUCHARIS 97200 FORT DE FRANCE AR 375, AR 376	Grand-Cese Installation de panneaux solaires :	INAx	2 000 m²	Favorable		Bâtiment US Market
LT 971127 0503006	12/09/2005	CHAMPS ELYSEES CARAIBES IMMOBILIER 22 Résidence de la Plage 97150 SAINT MARTIN BD0208,BD0210,BD0212,BD0213	HOPE HILL Petit Fonds 97150 Saint-Martin Augmentation du nombre de lots	UTa	20 092 m²	Favorable 18/10/2005	Habitation	Modification des lots (augmentation) De 5 à 9
PC 971127 1001050	03/05/2010	SEMSAMAR Immeuble du port 97057 SAINT MARTIN CEDEX BX 73p BE 904	53 rue de Spring Concordia Nouvelle construction	UGb INAta	13 877 m²	Favorable 17/11/2010	33 Logts 2 025,14 m²	Retrait PC et nouveau PC après rectification
PC 971127 1001051	03/05/2010	SEMSAMAR Immeuble du port 97057 SAINT MARTIN CEDEX BX 73 P	39 rue de Spring Concordia Nouvelle construction	UGb INAta	22 112 m²	Favorable 17/11/2010	38 Logts 2 431,04 m²	Retrait PC et nouveau PC après rectification
PC 971127 1001068	07/08/2010	M.Mme LOUISY Charlise et BOURDY Alain 10 Rue Mangue Fil 97150 SAINT MARTIN AR 449	44 Rue Jardins des Dains Rambaud Nouvelle construction :	UG	1 031 m²	Favorable 17/11/2010	Habitation 122,62 m²	Retrait PC et nouveau PC après rectification

*Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin*

Le : 12 AVR, 2011

N° :

Collectivité de SAINT MARTIN
971127

REGISTRE DES DOSSIERS ADS
PC,PC-R,PCMI

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
PC 971127 1001088	03/09/2010	S.C.C.V COULEUR CARAIBE Chez cob immeuble Centre d'Affaire 97150 SAINT MARTIN AT 303p	7 Impasse de Jeanno Grand-Cese Nouvelle construction	UGc	1 806 m²	Favorable 17/11/2010	20 Logts 908,90 m²	Retrait PC et nouveau PC après rectification
PC 971127 1001096	05/10/2010	SCI LE COLOMBIER 311 Rue des Amers 97150 SAINT MARTIN BD559	N°8 rue du Jardin Cul de Sac Lotissement "Mont Vernon III" Nouvelle construction :	NB	2 032 m²	Dossier sans Suite	2 Logts	Pièces compl non fournies
PC 971127 1001098	13/10/2010	M.Mme JEFFERS Claude Leroy et Rosalie 26 Rue Nana Clark Résidence LLS Scott Appt 45 Agrément 97150 SAINT MARTIN BD 161	Lotissement Mont vernon 2 N°56 rue borla Cul de Sac Nouvelle construction :	UG	620 m²	Dossier sans Suite	2 Logts 167,32 m²	Pièces compl non fournies
PC 971127 1001111	10/11/2010	SCI JADE SAINT-MARTIN 97150 SAINT MARTIN BE 0794	86 Rue de Concordia Mod d'un projet	UC	1 279 m²	Favorable	Com / Bureau 151,62 m²	SHON Totale : 451,62 m²
PC 971127 1001114	19/11/2010	Monsieur ANQUETIL Arnaud 4 Rue de la Fibuste 97150 SAINT-MARTIN AY 0634	4 Rue de la Fibuste Villa 1 Oyster Pond. Extension d'une construction Travaux sur construction existante :	UGa	1 557 m²	Favorable	Habitation 48 m²	SHON totale : 134,60 m² Rajout d'une chambre, wc et cellier
PC 971127 1001115	19/11/2010	Monsieur MACON Ludovic 4 Rue de la Fibuste 97150 SAINT-MARTIN AY 0634	4 Rue de la Fibuste Villa 2 Oyster Pond. Extension d'une construction Travaux sur construction existante :	UGa	1 557 m²	Favorable	Habitation 42 m²	SHON totale : 99,90 m² Rajout d'une chambre, wc et cellier
PC 971127 1001116	22/11/2010	Monsieur SCHMITT Emmanuel 11 Résidence Sea Side park 97150 SAINT-MARTIN AT 564- 565	Lot 8 Sunrise View Cul de Sac. Nouvelle construction : pièce complémentaire déposer le14/01/11	UG	1 509 m²	Favorable	Habitation 211,90 m²	
PC 971127 1001118	15/12/2010	Monsieur MARIANELLI Regis 54 Rue de l'Etang de Chevrise 97150 SAINT MARTIN AW 116	54 Rue de l'Etang de Chevrise Mont Vernon 1 Travaux sur construction existante :	UGa	1 221 m²	Sans suite	Habitation	Pièces compl non fournies
PC 971127 1001119	20/12/2010	S.C.C.V HORIZON CORAIL 11 Rue Mont-Choisy 97150 SAINT MARTIN AT 640	1Rue Mano Well Cul de Sac Nouvelle construction :	UG	1 634 m²	Favorable	6 Logts /2 bât 499,20 m²	2 niveaux

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 104 - 8 - 2011

<i>Collectivité de SAINT MARTIN</i> 971127			REGISTRE DES DOSSIERS ADS PC,PC-R,PCMI					
N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
PC 971127 0601095 02	23/02/2011	SCI PARADISE - ROCK 67 Rue Charles TONDU 97150 SAINT MARTIN AY 0266, AY 0185, AY 0533	Résidence Seaview 103 rue de L'escale Oyster-Pond Modification :	UT	46 642 m ²	IRRECEVABLE Nouvelle demande de PC à Introduire	Résidence vacance 2 621 m ²	
PC 971127 0801110 01	30/03/2011	SARL C C M V 530 Rue ZI de Jarry 97122 BAIE MAHAULT BD 101	10 Rue de Griselle la plantation Mont-Vernon Nouvelle construction :	UGa	21 921 m ²	Favorable 15/05/2009	Corn / Bureau 2 078 m ²	Transfert de nom (SCI MONT VERNON)
PC 971127 0901010 01	15/02/2011	SEMSAMAR Immeuble du port 97067 SAINT MARTIN CEDEX BE 907	N°5 Spring Concordia 2eme Extension Modification : Division parcellaire	UC	16 557 m ²	Dossier Irrecevable	56 Logts 4 731 m ²	Demande de permis d'aménager nécessaire
PC 971127 1001046 01	25/02/2011	S.C.C.V LES PAVILLONS DU LAGON 110 Boulevard Bertin Maurice Léonel 97150 SAINT MARTIN AO 304p AO 303p	13 Rue Palmerais Friar's Bay Modification :	UBb	1 155 m ²	Favorable	6 Logts 565,50 m ²	
PC 971127 1001081	22/07/2010	E.E.A.S.M Route de Fort Louis 97150 SAINT MARTIN AY 266	Oyster Pond Nouvelle construction :	UT	1 202 m ²	Sans suite	Station d'épuration	Pièces non fournies
PC 971127 1101002	10/01/2011	Monsieur GUMBS Emile Léon 13 Rue de la Batterie 97150 SAINT MARTIN AR 343	29 Rue Jardins des Dains Rambaud Nouvelle construction :	UG	1 005 m ²	Favorable	2 Logts 189,91 m ²	
PC 971127 1101009	28/01/2011	Madame SSOSE Janice Ghislaine 57 Rue de Saint-Georges 97150 SAINT MARTIN BP 209, BP 214	57 Rue de Saint-Georges Orléans Travaux sur construction existante Surélévation :	UG	2 189 m ²	Favorable	Logt 56,86 m ²	
PC 971127 1101026	11/03/2011	M.Mme CANTON Gérard 39 Rue Maurice Philippot 92280 FONTENAY AUX ROSES BI 0143	501 Rue du Mont Rouge Terres- Basses Travaux sur construction existante :	NBa	9 984 m ²	Favorable	Habitation 32,15 m ²	Cuisine / laverie / terrasse

Fait le 15 Avril 2011 pour C E du 19/04/2001

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 104 - 9 - 2011

M.I.S
Im. Du Port - Marigot - 97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 05 90 27 86 28 / Fax. : 05 90 27 86 03

LISTE DES DEMANDES D'INTRODUCTION ET DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE TRAVAIL- MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE

IDENTITE DE L'EMPLOYE	Nature de l'Emploi	l'Employeur	Dossier de :	Conclusion	Dossier arrivé le :	Durée du contrat	Décision
OBONO ONDO ANTCHANDIE M-Fleur A.	Pharmacien Adjoint Habituel	PHARMACIE DE CONCORDIA	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	20/01/2011	Indéterminé	
SYLVAIN Jeannet	AGENT TECHNIQUE	LE WAKIKI BEACH	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	24/01/2011	Indéterminé	
VINCENT Wilfrid	MACON	ISLAND HOME SECURITY	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	25/01/2011	Indéterminé	
GEORGES Junior Elvis	JARDINIER	BRODIE Richard Andrew	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	08/02/2011	Indéterminé	
DESIR Ronald	MENUISIER	ERGOS ANTILLES SAINT- MARTIN	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	22/02/2011	Indéterminé	
NADEAU François	PLATRIER ENDUISEUR	BUILDING SERVICES	Autorisation de travail	Avis favorable.	25/02/2011	Indéterminé	
LOUIS Willy	PEINTRE	SARL EJA JOLIVET	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	04/03/2011	Indéterminé	
SAINT VAL Wilnor	AGENT DE SECURITE	ANTILLES SECURITE PRIVEE	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	04/03/2011	Indéterminé	
MONTERO DO NASCIMENTO Odinelson	OUVRIER CHARPENTE	LCH SARL	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	17/03/2011	Indéterminé	
LAVAUD Mickencia	SECRETAIRE	SAINT-MARTIN PRODUCTION MENUISER	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	21/03/2011	Indéterminé	
MUNOZ ESPINAL Ramon	MANUTENTIONNAIRE ETALIGISTE POLYVA.	SA US IMPORT M. LANCRY Louis	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	08/04/2011	Indéterminé	
MARINOV Momtchil Nedeltchev	SERVEUR	LAHLOU Mohammed	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	11/04/2011	Indéterminé	
BORADE Manisha	AIDE A DOMICILE	DOOLARAMANI MIRPURI Mohani	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	11/04/2011	Indéterminé	

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 104 - 10 - 2011

- ANNEXE - - AUTORISATIONS DE VOIRIE -

Dossiers examinés lors de la réunion de la Commission des Affaires économiques, Rurales et Touristiques (CAERT) du mardi 12 avril 2011.

PETITIONNAIRES	DESCRIPTION DE LA DEMANDE	REDEVANCES	DECISION DU CONSEIL EXECUTIF 19 Avril 2011
1- DSIE	<ul style="list-style-type: none"> - La généralisation des conventions d'une durée de 3 ans pour les occupants du domaine public qui régissent régulièrement leurs redevances. - L'instauration du paiement journalier pour les marchands volants. - La publication du nom des titulaires d'autorisation de vente ambulante hors site de marché. 		<p style="text-align: center;">AVIS FAVORABLE</p> <p>Pour l'instauration du paiement journalier pour les marchands volants qui souhaitent exercer uniquement sur le marché alimentaire, et à condition qu'il s'agisse d'une production locale.</p> <p>Pour la publication du nom des titulaires d'autorisation de vente ambulante hors site de marché, les membres de la Commission proposent de coller des autocollants sur le commerce des ambulants agréés.</p>
3- VANTERPOOL Hervé	Demande à réviser le montant de sa redevance relative au local N°34 qui est en réalité un local de stockage et non un local boutique dont la redevance s'élève à 122.00 €.	Le droit de place forfaitaire mensuel pour un local de stockage est de 70.00€.	AVIS FAVORABLE
4- HENRY Lyvie	Renouvellement de la convention d'occupation du local Restaurant N°19 situé à l'immeuble du kiosque du marché Marigot.	La redevance mensuelle pour le local restaurant N°19 est de 213.00 €	AVIS FAVORABLE
5- LABADY-MONTAUBAN Tana	Suite à la rupture de la convention de son employeur, le pétitionnaire désire continuer à occuper les mêmes emplacements sur le marché touristique (lot 102-103), en vue de poursuivre le même type d'activité (vendre des tee-shirts et des produits artisanaux).	La redevance mensuelle pour une place au marché touristique est de 61.00€ en basse saison et 91.00€ en haute saison.	AVIS FAVORABLE
6- CORBOU Mathieu	Demande de renouveler la convention de mise à disposition du bac à poisson P14 à l'espace Poissonnerie du marché alimentaire de Marigot.	La redevance mensuelle pour le bac à poisson est de 91.00 €	AVIS FAVORABLE

1 / 2

7- MINVILLE Max	Demande à occuper un bac à poisson supplémentaire (P16) à l'espace Poissonnerie du marché alimentaire de Marigot.	La redevance mensuelle pour le bac à poisson est de 91.00 €	AVIS FAVORABLE
8- CLEUET Edouard	Demande à occuper un bac à poisson supplémentaire (P13) à l'espace Poissonnerie du marché alimentaire de Marigot.	La redevance mensuelle pour le bac à poisson est de 91.00 €	AVIS FAVORABLE
9- LAYOUR Damien	Demande à occuper un emplacement (bac à poisson) à l'espace Poissonnerie du marché alimentaire de Marigot.	La redevance mensuelle pour le bac à poisson est de 91.00 €	AVIS FAVORABLE
10- GOETZ Pierre	Occupant de l'espace Poissonnerie du marché alimentaire de Marigot, le pétitionnaire : <ul style="list-style-type: none"> - souhaite réintégrer le Marché après un an d'absence suite à son incarcération à la Maison d'Arrêt de Basse-Terre. - sollicite l'annulation de ses redevances en raison de son incarcération. 	Le montant total des loyers s'élève à 1001.00€ au 31 décembre 2010.	<p style="text-align: center;">AVIS FAVORABLE</p> <p>Pour la réintégration de l'espace Poissonnerie du Marché alimentaire de Marigot après un an d'absence.</p> <p>Pour l'annulation de la moitié des arriérés de loyers (500.50€). Le règlement de l'autre moitié pourra se faire par un échelonnage des paiements.</p>
11- LAKE Bernard	Demande à occuper un emplacement (bac à poisson) à l'espace Poissonnerie du marché alimentaire de Marigot.	La redevance mensuelle pour le bac à poisson est de 91.00 €	AVIS FAVORABLE
16- GABARD Isabelle	Demande d'emplacement sur le marché touristique de Marigot pour vendre des boîtes de coquillages à accrocher au mur en décoration.	La redevance mensuelle pour une place sur le marché touristique est de 61.00€ en basse saison et 91.00€ en haute saison.	AVIS FAVORABLE
17- CONNOR Williams « Chez les Copains »	Demande de renouveler la convention d'occupation temporaire du local Restaurant N°14 situé à l'immeuble du kiosque du marché Marigot.	La redevance mensuelle pour le local Restaurant est de 213.00 €	<p style="text-align: center;">AVIS FAVORABLE</p> <p>Le pétitionnaire doit payer la totalité de ses arriérés de loyers (639.00€).</p>
20-LAKE Augustin	Demande d'autorisation d'effectuer des travaux à l'intérieur du local de l'ancienne billetterie de Cul-de-sac. Le pétitionnaire souhaite installer trois fenêtres pour servir au mieux sa clientèle.	La redevance mensuelle pour le local est de 122.00 €	<p style="text-align: center;">AVIS FAVORABLE</p> <p>La convention doit stipuler que l'occupant doit remettre en l'état antérieur et à ses propres frais. Toutefois, la Collectivité se réserve le droit de conserver les modifications faites par ledit occupant, sans pour autant l'indemniser, seulement si un plus est apporté au local.</p>

2 / 2

21 – THOMAS Kate	Demande de renouveler sa convention de concession temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'une voiture boutique installée sur le domaine public, Route du Port de Galisbay.	Le droit de place forfaitaire mensuel est de 152.00€.	AVIS FAVORABLE
22- MIRPURI Kuman	Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à usage de terrasse devant l'établissement «KRISHNA'S Department Store » sis au 161 rue de la Hollande.	La redevance mensuelle de la terrasse est de 32.00 €. La superficie de la terrasse est de 10.50 m².	AVIS FAVORABLE
23- HEIKE Reiter	Demande de renouveler sa convention portant autorisation d'occupation d'emplacement sur le marché touristique pour vendre sa propre collection de bijoux de fantaisie fait à base de coquillages, de perles et de minéraux.	La redevance mensuelle pour une place sur le marché touristique est de 61.00€ en basse saison et 91.00€ en haute saison.	AVIS FAVORABLE
26- DURUO Clément « TORO'S CORNER »	Demande de renouveler la convention d'occupation temporaire du local Restaurant N°16-17 situé à l'immeuble du kiosque du marché Marigot.	La redevance mensuelle pour le local Restaurant est de 305.00 €.	AVIS FAVORABLE

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 105 - 3 - 2011

BACHELORS										
Renouvellement	Bachelor	N°	NOM	Prénoms	Disciplines	Localité	Année	Montant	Montant	Montant
			DUCHATELAI	Alain	Bachelor Ecole Supérieure de Commerce	FRANCE	Toulouse	2 700,00	2 000,00	1 500 €
							TOTAL	2 700,00	2 000,00	1 500 €
BTS										
1ère Demande	BTS	Mlle.	CHAIRES	Cherline	1ère année Assurance	FRANCE	Toulouse	2 700,00		1 500 €
1ère Demande	BTS	Mlle.	GUMBS	Clément	1ère année Banque	FRANCE	Eyran	2 300,00		1 500 €
1ère Demande	BTS	Mlle.	JOSEPH	Aline	1ère année Assistant manager	GUADELOUPE	Pointe à Pitre	2 700,00		1 000 €
1ère Demande	BTS	Mlle.	LEBROS	Guy-François	1ère année BTS Comptabilité	FRANCE	Perth Beaug	2 700,00		1 000 €
1ère Demande	BTS	Mlle.	MAINSSETTE	Gurly	1ère année Assistant manager	FRANCE		2 700,00		1 000 €
1ère Demande	BTS	Mlle.	THOMAS	Marilyne	2ème année Management des unités commerciales	GUADELOUPE	Basse-Terre	2 700,00		1 000 €
1ère Demande	BTS	Mlle.	TRIVAL	Joachim	1ère année Management des unités commerciales	FRANCE	Paris	1 600,00		1 500 €
1ère Demande	BTS	Mlle.	LOUIS	Woodna	1ère année Management des unités commerciales	FRANCE	Angers	2 500,00		1 500 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	ARWELL	Alexandra	2ème année Commerce International	FRANCE	Toulouse	1 600,00	2 000,00	1 500 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	BARROT	Alexandra	2ème année Vente et Production touristique	GUADELOUPE			2 000,00	1 000 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	CHRISTIAN	Josanna	2ème année audiovisuel option montage	FRANCE	Eyran	2 500,00	2 300,00	1 500 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	DESIR	Céline	2ème année Highline Propreté Environnement	MARTINIQUE	Pointe des nègres	2 700,00	0,00	1 000 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	GELUS	Marceline	1ère année Vente et Production Touristique	GUADELOUPE		2 700,00	1 500,00	750 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	HELUSSEY	Marie-Alice	2ème année Notariat	FRANCE	Eyran			1 500 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	JOSEPH	Jocelyne	2ème année Assistant de Gestion PME PDI	OGI				1 000 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	MARCOU	Séline	2ème année Comptabilité	GUADELOUPE	Pointe à Pitre	2 700,00	1 500,00	1 000 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	MARTHIL	Isabelle	2ème année Assistant Manager	FRANCE	Toulouse	2 300,00	2 000,00	1 000 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	FROCTOR	Claudine	2ème année Comptabilité de gestion	FRANCE	Toulouse	2 700,00	1 500,00	1 000 €
Renouvellement	BTS	Mlle.	VALARY	Elodie	2ème année Assistant Manager	FRANCE		2 300,00	2 000,00	1 500 €
							TOTAL	43 700,00	35 800,00	23 750 €
DCG										
1ère Demande	DCG	Mlle.	LURS-FRANS	Océane	1ère année Diplôme de Comptabilité et Gestion	GUADELOUPE	Pointe-à-Pitre	2 700,00		1 000 €
							TOTAL	2 700,00	0,00	1 000 €
DUT										
Renouvellement	DUT	Mlle.	DORVAL	Marjorie	2ème année Gestion des entreprises et des administrations	FRANCE	Paris	2 000,00	2 600,00	1 500 €
1ère Demande	DUT	Mlle.	FLANDERS	Alexis	1ère année Gestion et Informatique	FRANCE	St-Martin	2 500,00		1 000 €
Renouvellement	DUT	Mlle.	LAURENCE	Jennifer	1ère année Gestion Administration des Entreprises	FRANCE	Paris	2 700,00	3 000,00	1 000 €
Renouvellement	DUT	Mlle.	PIERRE	Japhé	2ème année technique de commercialisation/orientation 200	FRANCE	Paris	2 700,00	3 000,00	1 000 €
Renouvellement	DUT	Mlle.	BOBHEAU	Guillaume	1ère AES	FRANCE	Meaux	2 300,00	3 000,00	1 000 €
							TOTAL	13 200,00	18 600,00	6 000 €
ECOLE PREPA										
1ère année	Ecole préparatoire	Mlle.	FABRE	David	1ère année classe préparatoire Physique Chimie et Science	FRANCE		2 700,00		1 500 €
							TOTAL	2 700,00	0,00	1 500 €
LICENCE										
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	ARWELL	Claudette	1ère année Langues et civilisation (étrangère)	MARTINIQUE	Schoelcher		1 000 €	1 000 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	BOUBOINE	Isabelle	1ère année Physique, Chimie	GUADELOUPE	Pointe-à-Pitre	2 300,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	BOUBOINE	Priscille	Licence Pro Gestion de clientèle	FRANCE	Toulouse	2 500,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	CARTY	Jeanine	1ère année Langues Etrangères Appliquées	FRANCE	Toulouse	2 500,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	CHERY	Françoise	1ère année Management des entreprises et des administrations	FRANCE	Orléans	2 700,00	1 300 €	1 300 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	CHERY	Jean-Sylvain	1ère année STAPS	FRANCE	Orléans	2 700,00	1 300 €	1 300 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	CONGRE	Isabelle	1ère année Psychologie	FRANCE	Toulouse	1 600,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	HASLET	Joël	1ère année de Droit	FRANCE	Paris	2 500,00	2 500 €	2 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	HANSON	Shamira	1ère année de Droit	MARTINIQUE	Schoelcher	1 600,00	750 €	750 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	ISAAC	Michael	1ère année Santé	FRANCE	Paris	2 500,00	1 000 €	1 000 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	JOE	Isabelle	1ère année Sciences Economiques et Gestion	GUADELOUPE	Pointe-à-Pitre	2 500,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	JOLY	Océane	1ère année Langues Française et Technologie Informatique	FRANCE	Paris	2 500,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	JOSEPH-LAPLANTE	Alain	1ère Administration Economique et sociale	FRANCE	Paris	2 500,00	1 000 €	1 000 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	LOURSAINT	Victor	3ème année de Géographie	FRANCE	Paris	2 500,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	MASLET	Guélan	1ère année Economie et Gestion	MARTINIQUE	Schoelcher	2 700,00	1 000 €	1 000 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	MATHURIN	Natacha	1ère année Management des entreprises et administration territoriales	FRANCE	Orléans	2 700,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	PIPER	Tabrina	1ère année Langues Littéraires et Civilisation Etrangères	FRANCE	Toulouse	2 000,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	QUILLIER	Blaise	1ère année Santé	FRANCE	Toulouse	1 600,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	RICHARDSON	Ruth	1ère année Informatique	FRANCE	Montpellier	2 000,00	2 000,00	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	RICHARDSON	Sylvia	1ère année Anglais	FRANCE	Lyon	2 500,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	SANON	Sarah	1ère année Psychologie	FRANCE	Lyon	2 500,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	SCHRA	Ulca	1ère année Anglais et 1ère année Droit	FRANCE	Paris	1 300,00		1 300 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	SHAH	Michelle	1ère année Langues Etrangères Appliquées	OGI				1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	THOUILLER	Sarah	1ère année Art plastiques	FRANCE	Bordeaux	2 700,00	1 500 €	1 500 €
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	ZAPATA-FRAGAHTEN	Michèle	1ère année STAPS	FRANCE	Paris	2 500,00	1 500 €	1 500 €
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	AMBROSE	Déborah	3ème année Anglais	FRANCE	Schoelcher	2 700,00	1 500 €	1 500 €
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	ANTONIE	Rose	1ère année de Droit	FRANCE	Paris	2 700,00	1 500,00	750 €
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	ARWELL	Chloé	Licence Droit Anglais	MARTINIQUE			1 500,00	750 €
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	ARWELL	Alain, Félix	1ère année Science Economique et de Gestion	FRANCE	Lyon	2 700,00	2 000,00	1 000 €
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	AUGERE	Emilie	1ère année Science de la vie et de l'environnement	FRANCE	Bordeaux	2 500,00	1 600,00	800 €
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	BARROT	Raphaël	1ère année Biologie Géosciences Chimie	OGI				1 000 €
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	BIAS	Sabine	1ère année Sociologie	FRANCE	Paris	2 700,00	3 000,00	1 000 €

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 105 - 4 - 2011

BACHELORS													
1ère Demande	BACHELOR	Mlle.	ELOY	Adelty	1ère année BACHELOR of Science		FRANCE		2 700,00	750			
Renouvellement	BACHELOR	Mr.	FLEMMING	Shawn	2ème année BACHELOR	2009/2010:3000€	FRANCE		2 700,00	1500			
1ère demande	BACHELOR	Mr.	HOOGE	Dannely	1ère année Marketing Management		HOLLANDE		2 500,00	1500			
1ère Demande	BACHELOR	Mlle.	MACCOW	Monique	2ème année BACHELOR International Public Management		HOLLANDE		2 700,00	1500			
Renouvellement	BACHELOR	Mlle.	MACCOW	Rhea	4ème année BACHELOR en Biologie	2009/2010:1500€	Etats-Unis		2 700,00	750			
1ère Demande	BACHELOR	Mr.	MIRPHE	Dania	1ère année BACHELOR Computer Systems		Canada		2 700,00	750			
									TOTAL	16 000,00	7 500,00	0,00	0,00
BTS													
1ère Demande	BTS	Mlle.	ARTSEH	Mitza	1ère année BTS Tourisme		FRANCE		2 300,00	1500			
Renouvellement	BTS	Mlle.	ARTUS	Thilène	1ère année BTS Assistant Manager		FRANCE		2 700,00	1500			
1ère Demande	BTS	Mlle.	BERHARD	Jositha	1ère année BTS Service et Prestation des secteurs sanitaire et social	Certifié à l'aide sociale à l'enfance	MARTINIQUE		2 500,00	1500			
Renouvellement	BTS	Mr.	BERTALIZ	Xavier	2ème année BTS Management des Unités Commerciales	Au dessus du barème	GUADELOUPE			0			
Renouvellement	BTS	Mr.	CAPRE	Willy	2ème année BTS Banque	Redoublement/ Au dessus du barème	FRANCE			0			
Renouvellement	BTS	Mr.	CHARLES	Jérôme	2ème année BTS Assistant de gestion PME PMI	2009/2010:1000€	FRANCE		2 700,00	1500			
1ère Demande	BTS	Mlle.	DECOCHE	Melissa	1ère année BTS Esthétique Cosmetique		FRANCE	Toulouse	2 700,00	1000			
1ère Demande	BTS	Mlle.	DELHOS	Rachelle	1ère Demande Banque		FRANCE		2 500,00	1500			
1ère Demande	BTS	Mlle.	DOCTOIR	Berlinda	2ème année BTS Assistant de gestion PME PMI		GUADELOUPE		2 700,00	1000			
1ère Demande	BTS	Mr.	FIRMIER-DOMARÉD	François	1ère année BTS Technico-Commercial		FRANCE		2 500,00	1500			
Renouvellement	BTS	Mr.	GEORGE	Rich-Henri	1ère année BTS Informatique de Gestion	2009/2010:1600€	FRANCE		2 000,00	800			
Renouvellement	BTS	Mr.	HERBERT	Patrice	1ère année BTS Electro theorique	2009/2010:1000€	GUADELOUPE		2 700,00	1000			
1ère Demande	BTS	Mlle.	JEAN-BAPTISTE	Semantia	1ère année BTS Négociation Relation Client		GUADELOUPE		2 700,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mr.	JEAN-CHARLES	Claude	1ère année BTS Assistant Manager	2009/2010: 750€	GUADELOUPE		2 500,00	0			
1ère Demande	BTS	Mlle.	JOSEPH	Lucie	1ère année BTS Assistant Manager		FRANCE		2 700,00	1500			
1ère Demande	BTS	Mlle.	JOSEPH	Rodolphe	1ère année BTS Compta		FRANCE		2 500,00	1500			
1ère Demande	BTS	Mr.	JUSTE	Jonathan	1ère année BTS Assistant gestion PME PMI	Manque certificat de scolarité des sems	GUADELOUPE		2 700,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mr.	LAFAILLE	Sébastien	2ème année BTS Comptabilité	2009/2010:2000€	FRANCE	Paris	2 700,00	1500			
Renouvellement	BTS	Mr.	LAGUERRE	Jérôme	1ère année BTS Electro theorique	2009/2010:2000€	FRANCE		1 600,00	1000			
1ère Demande	BTS	Mr.	LARBEZ	Romuald	2ème année BTS Informatique de Gestion	2009/2010:2000€	FRANCE		1 600,00	0			
1ère demande	BTS	Mr.	LAPOMARIE	Harry	1ère année BTS Comptabilité de gestion et Organisation		GUADELOUPE		2 700,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mlle.	MERANVILLE	Vanessa	2ème année BTS Comptabilité	2009/2010:2600€	GUADELOUPE		2 500,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mlle.	MERCIER	Elsa	1ère année BTS Vente et Production Touristique	2009/2010:1000€	FRANCE		2 500,00	500			
1ère Demande	BTS	Mlle.	MERAT	Cahin	2ème année BTS Vente automobile		Martinique	Lamentin	2 300,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mr.	MOISE	Ernest, Ismaïl	1ère année BTS Comptabilité de gestion et Organisation	Formation par correspondance au CHED	FRANCE		2 700,00	0			
Renouvellement	BTS	Mlle.	MURRET-MALESPIRE	Hélody	2ème année BTS Animation et Gestion Touristique	2009/2010:1500€	GUADELOUPE		2 300,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mr.	PIERRE	Johnny	1ère année BTS Comptabilité de gestion et Organisation	réorientation	FRANCE		2 000,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mlle.	PIERRE-JOSEPH	Lesa	2ème année BTS Gestion Hôtellerie	2009/2010:2000€	GUADELOUPE		2 700,00	1000			
Renouvellement	BTS	Mlle.	RICHARDSON	Claudine	2ème année BTS Comptabilité et Gestion des Organisation	un enfant à sa charge, 2009/2010:3000€	FRANCE		2 700,00	2000			
Renouvellement	BTS	Mlle.	RICHARDSON	Elodie	2ème année BTS Management des Unités Commerciales	2009/2010:1500€	GUADELOUPE		1 300,00	1000			
1ère Demande	BTS	Mlle.	TELUSCA	Jeff-tania	1ère année BTS Assistant Manager		FRANCE	Paris	2 700,00	1500			
Renouvellement	BTS	Mr.	TOUSSAINT	Mackenson	1ère année BTS Informatique de Gestion	Dossier de bourses CROUS en attente de carte de séjour	MARTINIQUE		2 700,00	0			
									TOTAL	73 400,00	31 100,00	0,00	0,00
CYCLE D'INGENIEURIE													
Renouvellement	CYCLE D'INGENIEURIE	Mr.	HAMLET	John Lloyd	4ème année Ingénieur en informatique	2009-2010:2000 €	FRANCE	Paris	1 300,00	2000			
									TOTAL	1 300,00	2 000,00	0,00	0,00
DCG													
1ère Demande	DCG	Mlle.	CHARLES	Vernessa	2ème année Diplôme de comptabilité et gestion	Obtenu Prix du Président en 2009	GUADELOUPE	Abyennes	2 700,00	1000			
Renouvellement	DCG	Mlle.	RENE	Marie	2ème année Diplôme de comptabilité et de gestion	2009-2010: 3000 €	FRANCE	Orléans	2 700,00	1500			
									TOTAL	5 400,00	2 500,00	0,00	0,00
DUT													
renouvellement	DUT	Mr.	BAUGER	Félien	1ère année DUT Génie Electronique et Informatique Industrielle		Guyane	Kourou	2 500,00	1500			
1ère Demande	DUT	Mlle.	FELIX	Pauline	1ère année Gestion des entreprises et des administrations	A sa propre charge	FRANCE	Bobigny	2 700,00	1500			
Renouvellement	DUT	Mr.	LEFRANC	Dimitri	2ème année DUT Logistique et Transport	2009/2010:2000€	MARTINIQUE		2 700,00	1000			
Renouvellement	DUT	Mlle.	LOCKHART	Tatiana	1ère année Gestion logistique et transport	2009-2010:1500 €	FRANCE	Bordeaux	2 500,00	750			
									TOTAL	10 400,00	3 750,00	0,00	0,00
ECOLE DE MEDECINE													
Renouvellement	Médecine	Mlle.	BROULLON	Morgane	5ème année de médecine Master 2		FRANCE		3 000,00	3000			
									TOTAL	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
ECOLES PREPA													
Renouvellement	ECOLES PREPA	Mr.	BROOKS	Jacques	2ème année Préparation concours Polytechnique	Redoublement pas droit à la bourse du CROUS	FRANCE		2 500,00	1000			
1ère Demande	ECOLES PREPA	Mlle.	HOOGE	Nandi Karina	1ère année Scientifique	Au dessus du barème	GUADELOUPE	Abyennes	2 500,00	1000			
Renouvellement	ECOLES PREPA	Mlle.	BELIZAR	Karine	2ème année CPGE	Redoublement 2009/2010:1500€	GUADELOUPE		2 500,00	750			

DIPLOME D'ETAT											TOTAL	5 000,00	1 750,00	0,00	0,00	
Type de Demande	Diplôme d'Etat	Mlle.	CARTY	Gièle	Diplôme d'Etat Conseillère en Economie et Familiale						TOTAL	2 700,00	200	0,00	0,00	
Type de Demande	Section Filières	Genre	Nom	Prénoms	Étude en cours	Observations	Lieu Etude	Ville	Montant selon barème	Proposition du Président de la commission	Montant accordé	Déduction de la Coté				
LICENCE																
1ère Demande	LICENCE	Mr.	ABDALLAH	Thomas	1ère année Licence Langues Etrangères Appliquées		GUADELOUPE		2 300,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	AMIEHS	Justine	2ème année Licence Droit		FRANCE		2 000,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mr.	AMHICETTE	Clifford	2ème année Economie et Gestion	redoublement, 2009/2010:1500€	Martinique		1 300,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	ANDREW	Sophia	1ère année Licence Lettres Modernes		Martinique		2 700,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	APPOLOD	Jacklin	1ère année Licence Science Droit Economie et Gestion		FRANCE		2 700,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	BACLOUD	Josette	1ère année Licence Science sociale	réorientation 2009/2010:3000€	FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	BARROT	Maritsa	1ère année Licence Droit		FRANCE		2 000,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	BELTOU	Enla	1ère année Licence Anglais	Au dessus du barème 2009/2010:2000€ (réorientation)	FRANCE				1000					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	BERAS REYES	Lady Ana	3ème année Licence Economie Gestion	2009/2010: 1500€	GUADELOUPE		2 000,00		1000					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	BOGAT	Joanna	1ère année Licence Psychologie	réorientation, 2009/2010:2000€	FRANCE		2 300,00		1000					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	CALIXTE	Myl-Jove	2ème année Psychologie	2009/2010:2000€	FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	CARTY	Ginette	1ère année Licence Langues Etrangères Appliquées		FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	CARTY	Hélène	2ème année Licence d'Anglais		Martinique		2 700,00		1000					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	CEHATUS	Adelph	1ère année Licence Informatique	réorientation 2009/2010:1500€	FRANCE		1 600,00		750					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	DALCEUS	Jean-Marc	1ère année Licence Langues Etrangères Appliquées	redoublement	FRANCE		2 700,00		1350					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	DAMIER	Marie-Manuela	3ème année Licence Administration Economique et Sociale	2009/2010:2000€	FRANCE		2 700,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	DAVIS	Ralisa	Licence en Chimie	2009/2010:2000€	HOLLANDE		2 700,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	DELICES	Frangine	Réorientation 1ère année Licence Psychologie 2009/2010:2000€	redoublement	FRANCE		2 500,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	DYMAITY	Jean-Robert	1ère année Licence Science Technologie		GUADELOUPE		2 700,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	DOR	Modeline	1ère année Licence Administration économique et sociale		FRANCE		2 500,00		1500					
renouvellement	LICENCE	Mlle.	EXILE	Michaëlle	3ème année Licence Administration Economique et Sociale	frère demandeur de bourse 2009/2010:1500€	FRANCE		2 300,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	FABRE	Jean-Ross	1ère année Licence Math Info		FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	FAUCHER	Thierry	2ème année Licence Physique		GUADELOUPE		2 500,00		1000					
Renouvellement	LICENCE	Mr.	FAZER	Karl	2ème année Licence Design	2009/2010:1500€	Martinique		2 700,00		1000					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	FEBE	Naomie	1ère année Licence Administration économique et sociale	Réorientation 2009/2010: 2300€	FRANCE		2 700,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	FLANDERS	Jeremy	1ère année Licence biochimie		Etats-Unis		2 300,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	FLEURANTIN	Kinsley	1ère année Licence Administration Economique et sociale		GUYANE		1 600,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	GUERRERO	Mary-Dani	1ère année Licence Langue Etrangère Appliquée	Dossier incomplet	FRANCE		2 700,00		0					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	GURE-MORACHEL	Kely	1ère année Licence Economie et Gestion	Redoublement	FRANCE		2 000,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	HENRY	Sandra	1ère année Licence Biologie		FRANCE		2 500,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	HEYHEGEN	Audrey	1ère année Licence Economie et Gestion	Au dessus du barème	FRANCE				0					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	IDYLLE	Prisca	2ème année Licence Droit	2009/2010:3000€	FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	JAMES	Ashinda	1ère année Licence Langues Etrangères Appliquées	réorientation 2009/2010:1500€	FRANCE		2 500,00		750					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	JASOR	Ariane	1ère année Licence Droit	réorientation, 2009/2010:2000€	FRANCE		2 500,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	JEAN	Agathe	1ère année Langues Etrangères Appliquées		FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	JOIN	Jennifer	1ère année Licence Anglais/Espagnol		FRANCE		2 500,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	JOSEPH	Jonathan	2ème année Licence Langues Etrangères Appliquées		FRANCE		2 700,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mr.	JUSTE	Georges	2ème année Licence Droit	frère demandeur de bourse, 2009/2010:1500€	GUADELOUPE		2 700,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	LAGUERRE	Modeline	3ème année Licence Droit	sœur et frère demandeur de bourse	FRANCE		1 600,00		1500					
renouvellement	LICENCE	Mlle.	LAGUERRE	Valérie	2ème année Licence Administration Economique et sociale	2009/2010:1500€	FRANCE		1 600,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	LAKE	Elisabeth	2ème année Etude de Journalist	2009/2010: 2000€	ANGLETERRE		2 700,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	LAKE	Rudya	3ème année Licence Droit	Au dessus du barème 2009/2010:2000€	FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	LAPITRE	Damien	1ère année Licence Anglais/Espagnol		FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	LAPORTE	Guilène	1ère année Licence Administration économique et sociale		FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	LAVILLE	Tracy	1ère année Licence Science sociale	Au dessus du barème	Canada				0					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	MACCOU	Bielka	1ère année Licence Langue littérature et civilisation étrangère		Martinique		2 700,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	MAC-DONHA	Frédérica	1ère année Licence Santé		FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	MARUEL	Jonathan	1ère année Licence Jazz	Au dessus du barème	FRANCE				0					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	MARIE-JOSEPH	Hyacinthe	3ème année Licence Anglais	Au dessus du barème	Martinique				1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	MARIVAS	Caroline	1ère année Licence Anglais		Martinique		2 700,00		1000					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	MORRET	Ludwing	1ère année Licence Droit	Au dessus du barème	FRANCE				0					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	MORVILLE	Laura	1ère année Licence santé	Au dessus du barème/Renouvellement	FRANCE				1500					
Renouvellement	LICENCE	Mr.	MOSES	Dimitri	3ème année Licence télévision & video technology	Sœur demandeur de bourse,2009/2010:2000€	ANGLETERRE		2 500,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	HAHED	Chahine	3ème année Licence Informatique		FRANCE		2 700,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mlle.	NESTOR-HUBERT	Alexandria	1ère année Licence Administration économique et sociale		FRANCE		2 700,00		1500					
Renouvellement	LICENCE	Mlle.	NOZIL	Kettlene	1ère année Licence Administration Economique et sociale	2009/2010:2000€	FRANCE		2 500,00		1500					
1ère Demande	LICENCE	Mr.	PAUL	Ofito	1ère année Licence Informatique		GUADELOUPE		2 700,00		1000					
											TOTAL	151 000,00	83 350,00	0,00	0,00	
MASTER																
renouvellement	Master	Mlle.	BAZILE	Leura	Master 1 Relation Internationale		FRANCE		2 700,00		1500					
Renouvellement	Master	Mlle.	CARRE	Melva	Master1 Physique	2009/2010:2000€	FRANCE		2 700,00		1500					
Renouvellement	Master	Mlle.	DUBARD	Elsa	Master 1 Langage et Parole		FRANCE		2 700,00		1500					
Renouvellement	Master	Mr.	MORVILLE	Steven	Master 1 Informatique	Au dessus du barème, 2009/2010:1500€	FRANCE		3 000,00		3000					
Renouvellement	Master	Mlle.	ZAPATA FRAGAITEH	Julita	Master 2 Négociation Trilingue		FRANCE		3 000,00		3000					
											TOTAL	8 400,00	9 000,00	0,00	0,00	
FORMATION PROFESSIONNELLE																
Renouvellement	Formation Professionnelle	Mr.	RICHAARDSON	OSCAR	1ère année American school of modern music	2009/2010 Classe préparatoire école de musique	FRANCE	Paris	1 000,00		1500					
											TOTAL	2 000,00				
Renouvellement	BTEC National diploma	Mr.	DAVID	Ronald	BTEC Motor Vehicle National Diploma	Frère demandeur de bourse 2009/2010	Angleterre		2300,00		0					
Renouvellement	BTEC National diploma	Mr.	DAVID	Rodrigue	BTEC Computing National Diploma	Frère demandeur de bourse 2009/2010:2000€	Angleterre		2300,00		0					
1ère Demande	BTEC National diploma	Mlle.	ROSEES	Nina	BTEC National in Health and Social Care	Frère demandeur de bourse	Angleterre		2300,00		0					
											TOTAL	7100,00	0,00	0,00	0,00	
MAÎTRE D'APPROFONDISSEMENT																
Renouvellement	Master	Mlle.	LAURENT	Yoia	Master1 Psychologie	Orpheline depuis 2004	France				1500					
Renouvellement	Licence	Mlle.	BELEOR	Flavanne	1ère année Licence Science du Langage		France				1500					
											TOTAL	0,00	3 000,00	0,00	0,00	
											TOTAL	286 500,00	149 150,00	0,00	0,00	

JOURNAL OFFICIEL DE SAINT-MARTIN
 Directeur de la publication : Frantz Gumbs
 Edité par l'EURL Le Pélican Nautique
 Période couverte : du 1er avril 2011 au 30 avril 2011
 N° 24 - Prix de vente : 2 € - Dépôt légal à parution - ISSN : 1968 - 9683 - Tirage : 500 ex.
 Imprimé par The Daily Herald N.V., Bush Road, Philipsburg, Sint Maarten, Antilles Néerlandaises

J.O.SXM 2.00



Formulaire d'abonnement au Journal Officiel de Saint-Martin

Tarif annuel: 25 euros

NOM :

SOCIÉTÉ :

ADRESSE DE LIVRAISON :

.....

TÉLÉPHONE :

Adresser ce formulaire, accompagné d'un chèque de 25 euros libellé à l'ordre de EURL Pélican Nautique, à l'adresse suivante :
Editions Le Pélican Nautique - 74 Port Caraïbe, Anse Marcel - 97150 Saint-Martin